



PREAVIS de la Municipalité Au Conseil Communal No 10/2016

Relatif à une demande de crédit de CHF 300'000.00 pour le déplacement de l'UAPE « Les Matelots » au collège intercommunal d'Etoy-Buchillon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Pour répondre à la demande croissante de places d'accueil parascolaire, l'UAPE « Les Matelots » a ouvert ses portes en 2013 dans le bâtiment dit « la Ferme » situé à proximité du collège intercommunal d'Etoy-Buchillon. Au vu des projets de réaménagement du centre du village alors en réflexion au sein de la commune de Buchillon, il était déjà connu que cette solution serait transitoire. En 2015, pour répondre à une demande toujours croissante, la capacité d'accueil des « Matelots » a été augmentée de 24 à 36 places.

Dans le même temps, l'inauguration des Communaux II à la rentrée scolaire 2014 a permis de réunir tous les élèves 5-8P de l'établissement sur un seul site, libérant plusieurs classes au sein du collège intercommunal d'Etoy-Buchillon.

Aujourd'hui, le permis de construire pour le projet « Luna » qui donnera un nouveau visage au centre de Buchillon a été délivré. Le démarrage du chantier est prévu pour la fin du mois de février 2017.

Dans un premier temps, deux variantes avaient été étudiées. La première consistait à déplacer temporairement l'UAPE pour la durée des travaux, avant de la réintégrer dans l'ancienne ferme ; la seconde à un déplacement définitif. D'un commun accord, les Municipalités d'Etoy et de Buchillon ont décidé de retenir la deuxième option car elle permet de valoriser les espaces disponibles dans le collège. Par conséquent, le transfert de l'UAPE « Les Matelots » de la « Ferme » vers les espaces actuellement vacants du collège intercommunal d'Etoy-Buchillon est aujourd'hui une étape logique dans le réaménagement des lieux d'accueil scolaires et parascolaires des enfants de nos deux villages.

2. SITUATION GENERALE

L'élaboration de ce projet a été conduite en concertation entre les Municipalités d'Etoy et de Buchillon, la Direction des écoles et la Direction de Pomme-Cannelle (gestion de l'UAPE).

Le collège intercommunal compte 3 classes inoccupées; l'intention des municipalités est d'en transformer deux au rez-de-chaussée de l'aile ouest pour accueillir jusqu'à 48 enfants. Le besoin actuel est de 36 enfants, ce qui laisse la possibilité d'augmenter la capacité d'accueil de 30% en cas de besoins futurs.

Cet aménagement implique le déplacement de 2 classes et de la salle de travaux manuels, planifié d'entente avec la Direction des écoles et le corps enseignant. Une classe restera disponible pour faire face à une éventuelle augmentation du nombre d'élèves.

A l'issue des travaux, les élèves fréquentant l'UAPE disposeront de locaux vastes et modernes, de surfaces de jeux plus étendues, dans un espace mieux sécurisé. Une entrée séparée couverte, permettant d'opérer une séparation claire entre les locaux scolaires et parascolaires, une cuisine, un réfectoire et des W.-C sont notamment prévus.

Au niveau scolaire enfin, il convient de souligner que ce réaménagement implique la création de WC supplémentaires pour les élèves des classes situées au rez de l'aile est du bâtiment.

Pour une meilleure compréhension, un plan du projet est remis en annexe.

3. COUTS DES TRAVAUX

Les différentes parties du projet ont fait l'objet d'appels d'offres conforme à la procédure sur invitation des marchés publics. Le document « Estimation du coût du 22.11.2016 » joint en annexe réunit les meilleurs prix obtenus. Avec une réserve pour imprévus de CHF 35'000.-, le coût du projet atteint CHF 443'784.- (y.c. TVA). Il comprend les grands postes suivants :

Entrée : création d'une entrée séparée, avec couvert permettant une distinction claire entre les parties scolaire et parascolaire du bâtiment. La réalisation de cette entrée nécessite des travaux de maçonnerie (ouverture, création d'une rampe d'accès).

Sanitaires : nécessité de recréer plusieurs WC enfants dans la partie scolaire du bâtiment, les WC actuels situés au rez-de-chaussée étant repris par l'UAPE. Nécessité également de créer un WC pour handicapés, qui pourra également être utilisé par le personnel de l'UAPE.

Cuisine : pose d'une cuisine permettant de réchauffer et préparer des repas pour 36 enfants (voire 48 si besoin avéré dans le futur), ainsi que d'animer des ateliers cuisine. En prévision d'une éventuelle évolution dans la livraison des repas, un espace permettant d'accueillir une *hybrid kitchen* a été prévu.

Espace réfectoire : création d'un grand espace réfectoire auquel un « espace repos » a été ajouté. Cet espace sera équipé pour accueillir 36 enfants. L'espace est néanmoins suffisant pour accueillir 12 enfants supplémentaires en cas de besoin avéré.

Espace récréatif : création d'une salle servant d'espace de jeux et de récréation.

A noter que, pour offrir un maximum de flexibilité aux éducateurs et éducatrices, une porte coulissante a été prévue qui permettra de séparer entièrement l'espace réfectoire de l'espace jeux. De même, au sein de cet espace, l'acquisition d'une cloison mobile a été prévue qui permettra de moduler l'espace en fonction des besoins. Ces aménagements flexibles ont été conçus notamment pour permettre aux enfants de faire leurs devoirs dans le calme, ou pour séparer les enfants en groupes de plus petite taille en fonction des activités prévues.

Bureau : création d'un bureau pour les éducatrices, qui leur permettra de mener à bien les tâches administratives qui leur sont confiées ainsi que d'accueillir des parents pour des entretiens.

Pour une vue d'ensemble plus détaillée, un devis général est disponible en annexe.

4. COUVERT EXTÉRIEUR : 2 OPTIONS

L'accès à l'UAPE se fera par une entrée nouvellement créée sur la façade ouest du bâtiment. Il est prévu de la protéger au moyen d'un couvert. En outre, l'accès principal au bâtiment scolaire est actuellement protégé par une galerie.

Deux options ont donc été étudiées :

La première option (variante 1) consiste à prolonger la galerie existante le long du bâtiment pour offrir un accès entièrement protégé jusqu'à l'entrée de l'UAPE. Cette option a également pour avantage une meilleure intégration à l'esthétique globale du bâtiment.

La seconde option (variante 2) consiste à couvrir uniquement l'espace qui surplombe la nouvelle entrée de l'UAPE afin d'offrir une protection minimum. Cette option représente une moins-value de CHF 20'000.- sur le coût total du projet.

5. FINANCEMENT

Le coût total des travaux est pris en charge à raison de 2/3 par la commune d'Etoy et de 1/3 par celle de Buchillon.

Le montant à la charge de la commune d'Etoy sera prélevé sur les disponibilités de la trésorerie courante de la commune ou, tout ou partie, par un emprunt auprès d'un établissement financier aux meilleures conditions du moment.

6. AMORTISSEMENT

L'amortissement des travaux sera effectué par un prélèvement au fonds de réserve pour investissements futurs N° 9282.8 du bilan qui portait un solde de CHF 2'150'000 au 31.12.2015.

7. CONCLUSION

En conclusion et vu ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ETUY

- vu le préavis municipal N° 10/2016
- ouï le rapport de la Commission des finances
- ouï le rapport de la Commission ad hoc
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. d'adopter le préavis N° 10/2016 tel que présenté;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 300'000.- ;
3. d'autoriser le financement de tout ou partie des travaux par les disponibilités de la trésorerie courante de la commune et d'emprunter, cas échéant, le solde de cette somme auprès d'un établissement financier aux meilleures conditions du moment.
4. d'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement par un prélèvement au fonds de réserve pour investissements futurs.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 12 décembre 2016.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :


J. M. Fernandez

La Secrétaire :


S. Ruchet



Délégués municipaux :

- Mme Tania Séverin, municipale
- M. Roland Corthay, municipal

Annexe(s) :

- 1 plan du rez-de-chaussée – Variante 1 (avec galerie)
- 1 plan du rez-de-chaussée – Variante 2 (sans galerie)
- 1 devis au 22.11.2016